

Interpellation sur la stratégie municipale d'acquisition de biens fonciers

Le 6 octobre 2011, le Parti Indépendant Nyonnais a soumis à la Municipalité une interpellation portant sur la stratégie suivie par la Municipalité concernant l'acquisition de biens fonciers.

La Municipalité est d'accord avec les considérations et recommandations figurant dans l'interpellation. En effet, la poursuite d'une politique active de développement économique, de construction de logements à loyers abordables, d'aménagement d'espaces publics ou de réalisations d'infrastructures communales (écoles, UAPE, bâtiments administratifs, etc.) passe par la maîtrise du bien-fonds.

Il est primordial d'acquérir non seulement des terrains, mais également des immeubles. Il s'agit donc de suivre attentivement les opportunités qui se présentent en s'approchant des vendeurs pour leur faire part de l'intérêt porté par la Commune à un objet immobilier qui serait à vendre.

Cependant, il faut être conscient que la Commune ne peut pas s'aligner sur les prix actuels du marché des terrains constructibles.

Par ailleurs, le fait d'obtenir l'aval du Conseil communal en rendant public les termes d'une transaction immobilière peut inciter des vendeurs à ne pas entrer en négociation avec la Commune.

Par conséquent, la Municipalité recherche en priorité des terrains dont l'affectation n'est pas définie (par exemple, les terrains en zone intermédiaire légalisée) et d'acheter au moment où les cycles économiques ne sont pas au plus haut. Cela implique de faire preuve de patience et d'inscrire la stratégie suivie sur la durée.

De façon à accélérer le processus décisionnel, la Municipalité a mis en place une délégation municipale composée du Syndic, de la Municipale en charge du Service de l'urbanisme et du Municipal en charge des finances. Dans le but de ne pas ébruiter les tractations en cours et de prendre position rapidement, cette délégation peut prendre toutes les décisions utiles et nécessaires jusqu'à l'accord final qui est soumis à la Municipalité et au Conseil communal pour validation.

En conclusion, la Municipalité a bon espoir de finaliser dans les mois qui viennent les négociations en cours visant à acheter des terrains et des immeubles dans des zones stratégiques en termes de développement de la ville à court, moyen et long terme.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Is

D. ROSSELLAT



Le Secrétaire :

Is

C. GOBAT